

Séance du 20 décembre 2012

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 décembre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mme Boé, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Etchegaray à Mme Lauqué, Mme Durruty à M. le Maire, M. Lozano à Mme Gibaud-Gentili, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Pommiez, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Castel à Mme Doucet-Joyé, M. Arandia à Mme Bisauta, Mme Touraton à Mme Boé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** – Plaine d'Ansot – Convention de partenariat avec le syndicat mixte Bil Ta Garbi pour la réalisation d'un jardin de démonstration.

Le syndicat mixte Bil Ta Garbi souhaite mettre en place des ateliers pédagogiques autour du jardin, destinés au grand public pour valoriser les pratiques :

- de compostage individuel pour réduire la quantité de déchets fermentescibles dans les poubelles noires,
- de jardinage au naturel pour limiter l'usage de produits chimiques au jardin et réduire les quantités de déchets verts apportés en déchèterie.

Le projet a pour but de réaliser et d'entretenir un jardin de démonstration, qui sera à la fois un lieu d'accueil du grand public et un espace de pratique du compostage et du jardinage, dans le but de former les visiteurs sur ces techniques lors d'ateliers pédagogiques proposés sur des demi-journées.

Pour la mise en œuvre de ce projet, le syndicat Bil Ta Garbi s'est tourné vers le site d'Ansot disposant déjà d'un jardin pédagogique, et a proposé d'assurer la formation de deux agents de la Ville de Bayonne (Direction du patrimoine naturel et environnemental). Suite à cela, des améliorations du jardin existant ont pu être réalisées et un programme de sensibilisation a été construit.

Par la convention ci-jointe, la ville de Bayonne s'engage à entretenir le jardin et à alimenter le composteur de la plaine d'Ansot ainsi qu'à assurer des formations sur le compostage et le jardinage au naturel à destination du grand public. En contrepartie, le syndicat mixte Bil Ta Garbi s'engage à verser une participation de 4 000 € par an pendant 3 ans à la Ville de Bayonne.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.